



AFFICHÉ
LE 09/03/2026

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 04/03/2026 à 10 H**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatre du mois de mars, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 09 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS
Mme Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS
Monsieur Claude NAHOUM
Mme Martine CLAVEL
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Mme Nadine GARNIER
Mme Christine MARIN

Étaient représentés :

Mme Martine BAREL, représentée par Mme Anne-Catherine LEPAGE

Étaient Excusés/Absents :

Madame Zinèbe HADDAOUI
Mme Nadia SENNOUR
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

Secrétaire de séance :

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

* * * *

La séance est ouverte à 10 H 00 par Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/02/2025

APPROUVÉ

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES :

Décis 2026-03 FINANCES - Maché de prestations de gestion administrative des procédures de passation de marchés publics pour les besoins du CCAS d'AVIGNON. Lot 1 : Fourniture de denrées alimentaires, Lot 2 Économat, Lot 3 Fourniture de dispositifs médicaux, Lot 4 Prestations de services. Le prestataire assurera les prestations en contrepartie de la perception d'un pourcentage sur le volume des fournitures commandées, versé par les fournisseurs. Il ne donnera pas lieu au paiement direct d'un montant par le CCAS d'Avignon au profit de la CACIC. La validité est de 1 an.

COMMISSION PERMANENTE DU 18/02/2026

Date de la Commission permanente	Service	Objet de la demande	Montant de l'aide demandée	Décision de la commission permanente	Montant de l'aide accordée	Paiement
18/02/2026	Inclusion Sociale	Demande aide financière : réparation véhicule	1 225 €	AJOURNE	0 €	Passerelle
18/02/2026	Inclusion Sociale	Demande aide financière : expertise psychiatrique	160 €	ACCORD	160 €	Dr Bourgeois
18/02/2026	Inclusion Sociale	Demande aide financière : Timbre fiscal	225 €	ACCORD	225 €	A l'usager
18/02/2026	Inclusion Sociale	Demande aide financière :Facture SFR	258 €	ACCORD	258 €	SFR
		TOTAL	1868 €	TOTAL	643 €	

DÉLIBÉRATIONS

Délib. N°2026_26 FINANCES - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 - Budget principal - Budgets annexes CLIC et SAD.

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes CLIC et SAD.

APPROUVÉE

Délib. n°2026_27 FINANCES - Adoption des budgets primitifs du CCAS en M57 et de ses budgets annexes en M22, CLIC et SAD.

Adoption des budgets primitifs du CCAS en M57 et de ses budgets annexes en M22 du CLIC et du SAD.



APPROUVÉE

Délib. n° 2026_28 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES - Adoption d'une délibération cadre relative aux actions de prévention en matière de santé, sécurité et conditions de travail des agents.

Délibération cadre autorisant la signature de conventions et avenants avec tous les partenaires et prestataires en lien avec des actions de prévention pour une durée de 3 ans. Cette délibération a pour but de définir les orientations et les conditions d'intervention de la collectivité en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration de la Qualité de vie et des Conditions de Travail (QVCT) et de promotion de la santé au travail. Autorisation de signer les conventions et avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_29 RESSOURCES HUMAINES - Délibération cadre pour la mise en œuvre des actions de formations pour le personnel du CCAS et autorisation à signer des conventions.

Délibération cadre autorisant la signature de conventions et d'avenants avec les partenaires et prestataires en lien avec la formation professionnelle des agents territoriaux pour une durée de 3 ans. Autorisation de signer les conventions et avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_30 RESSOURCES HUMAINES - Délibération cadre pour l'accès aux services du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse 84 (CDG84) par le service ressources humaines du CCAS et autorisation à signer des conventions.

Délibération cadre autorisant la signature de la convention et avenants avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84) pour une durée de 3 ans. Le CDG84 propose aux collectivités des missions optionnelles permettant de les accompagner dans la gestion de leurs ressources humaines : Les services du Pôle Santé et Sécurité au travail Une assistance statutaire afin de bénéficier d'un appui et d'un échange en matière de réglementation. Les services en lien avec les missions de prévention et autres services. Autorisation de signer la convention et avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_31 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES - Délibération cadre du recours aux médecins agréés pour les agents de la collectivité.

Délibération cadre autorisant la signature des conventions et d'avenants avec les médecins agréés inscrits sur la liste préfectorale pour une durée de 3 ans. Lorsque la réglementation l'exige ou que la situation le nécessite, la collectivité mandate un médecin agréé en tenant compte de la spécialité, de la localisation et des délais. Le médecin a pour mission de transmettre un rapport. Les frais d'expertise médicale sont pris en charge par le CCAS. Autorisation de signer les conventions et avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_32 RESSOURCES HUMAINES - Délibération cadre autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emplois vacants, pour remplacement, pour besoins saisonniers, renforts temporaires et autres contrats prévus par le Code général de la fonction publique.

Délibération cadre autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit public ou privé sur emplois vacants, pour remplacement, pour besoins saisonniers, renforts temporaires et autres contrats et la signature d'avenants ultérieurs afférant à ses contrats.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_33 RESSOURCES HUMAINES - Délibération cadre Accueil de stagiaires et autorisation donnée à l'autorité territoriale de signer les conventions de stage (sans ou avec gratification) avec les établissements d'enseignement.

Délibération cadre autorisant la signature de convention et d'avenants pour l'accueil de stagiaires au sein de l'ensemble des services du CCAS, d'élèves et d'étudiants effectuant un stage d'observation, d'application ou de formation professionnelle, dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire pour une durée de 3 ans. Les stages dont la durée excède deux mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire donneront lieu à une gratification versée conformément au montant minimal réglementaire en vigueur. Le montant sera révisé automatiquement en cas d'évolution réglementaire. Autorisation de signature des conventions et avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_34 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES - Attribution d'une prime au titre de la fonction d'adulte-relais sur des missions de Référent de Médiation Parentale (RMP).

Délibération autorisant l'attribution d'une prime mensuelle aux bénéficiaires d'un contrat adulte-relais sur les missions de RMP en prenant comme point de référence la refonte à compter du 1^{er} janvier 2026 de l'IFSE, sur la base C3 mini, soit à ce jour 2 757€ brut/annuel par adulte relais.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_35 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES - Institution d'un plafond annuel du nombre de jours indemnisables sur le Compte Épargne-Temps (CET).

Délibération ayant pour objet l'institution d'un plafond annuel du nombre de jours indemnisables sur le CET. Ce plafond est fixé à 10 jours et s'applique de manière uniforme à l'ensemble des agents disposant d'un CET. Les jours indemnisables sont calculés sur la base du barème national en vigueur, applicable aux trois catégories statutaires, soit à ce jour :150 € pour les agents de catégorie A, 100 € pour les agents de catégorie B et 83 € pour les agents de catégorie C.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_36 **DIRECTION RESSOURCES HUMAINES** - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et au sein de sa formation spécialisée, placé auprès du CCAS d'Avignon, institution du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Délibération ayant pour objet :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial du CCAS à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Le maintien du paritarisme numérique au sein du CST en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- Le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'administration au sein du CCAS.
- Que les deux collèges votent séparément. L'avis étant acquis à la majorité des membres présents de chaque collège.
- Que le quorum est atteint lorsque la moitié des représentants du personnel et la moitié du collège employeur sont présents.
- D'instituer une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial.
- De fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail émanant du Comité Social Territorial.
- Le recueil, par la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail émanant du Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de l'administration au sein du CCAS.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_37 **INCLUSION SOCIALE** – Autorisation de signature d'une convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et Mme HEURTEBIZE Sylvia SH formation – Formation & Analyse du travail, dans le cadre des interventions d'analyse des pratiques auprès des agents du pôle inclusion sociale de mars à décembre 2026.

Délibération ayant pour objet la signature d'une convention avec Mme HEURTEBIZE pour des interventions d'analyse des pratiques pour le personnel. Les séances d'analyse de pratiques visent à développer les compétences professionnelles, susciter l'envie d'apprendre et de progresser, valoriser les potentiels, multiplier la créativité de chacun, augmenter la capacité à proposer des idées nouvelles et développer des compétences relationnelles et techniques. Coût total des prestations pour l'année 4200 € TTC. Autorisation à signer la convention.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_38 **INCLUSION SOCIALE – DOMICILIATION** - Modalités de partenariat entre le pôle inclusion sociale du CCAS d'Avignon et les associations de la veille sociale partenaires, dans le cadre de ses actions « d'aller vers » les avignonnais(aises) les plus marginalisé(e)s et précaires. **Délibération cadre et autorisation de signatures de conventions.**

Délibérations cadre ayant pour objet la signature de conventions pour des partenariats avec :

- **Le groupe SOS au sein de l'accueil de jour « le passage » concernant la mise en place de permanences d'accueil pour un accès à la domiciliation au CCAS d'Avignon.**

- Avec l’association Habitat Alternatif et Social (HAS) au sein de la « Halte de nuit », concernant la mise en place de permanences d’accueil pour un accès à la domiciliation au CCAS d’Avignon, complétée par l’octroi et la livraison de 17 repas journaliers.
- Avec tout autre partenaire acteur de la veille sociale identifié qui susciterait un besoin de permanence pour accès à la domiciliation.
Autorisation de signature des conventions.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_39 GRANDIR ENSEMBLE – PETITE ENFANCE - Autorisation de mise à jour de l’annexe 1 du règlement de fonctionnement des structures petite enfance.
Mise à jour de l’annexe 1 du règlement de fonctionnement des structures petite enfance.

APPROUVÉE

Délib. N°2026_40 GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE - Autorisation de signature d’une convention entre le CCAS et la CAF de Vaucluse pour la réservation de deux places en crèche.

Délibération ayant pour objet la signature d’une convention et avenants avec la CAF d’ une durée de 1 an pour la réservation de deux places au sein de l’EAJE « L’île aux trésors » en Courtine. Ces deux places sont destinées pour les enfants de deux agents affectés à la CAF de Vaucluse. Recette 9825.06 €. Autorisation de signer la conventions et les avenants.

APPROUVÉE

Délib. n° 2026_41 GRANDIR ENSEMBLE – PETITE ENFANCE – Autorisation de signature d’une convention de partenariat entre le CCAS d’Avignon et l’ESC Croix des oiseaux .

Délibération ayant pour objet la signature d’une convention de partenariat avec l’association ESC Croix des Oiseaux pour la mise en place d’ateliers musicaux à titre gratuit au sein de la crèche Croix des Oiseaux. Mme WATTEL assurera 2 ateliers de 30 minutes chacun pour l’année 2026, le jeudi de 14h30 à 15h30. Autorisation de signer la convention.

APPROUVÉE

Délib. n° 2025_42 VILLE AMIE DES SENIORS - Autorisation de signature des conventions d'engagements réciproques pour l'accueil de 2 volontaires en service civique avec l'association Service Civique Solidarité Seniors et d'engagements avec les deux services civiques recrutés.

Délibération ayant pour objet la signature d'une convention avec l'association Service Civique Solidarités Seniors pour le recrutement de 2 volontaires pendant 8 mois pour les missions suivantes :

- Renforcer le lien social par des visites de convivialité au domicile, la mise en place d'une cellule d'écoute en direction des seniors isolés et l'élaboration d'un projet de conseil de vie sociale au sein des foyers restaurants Livrée de Viviers et Château de la Barbière.
- Accompagner et initier les usagers à l'utilisation des outils numériques.

Participation financière du CCAS s'élevant à 114.85 € par mois de mission et par bénévole soit un total de 1837.60 €. Autorisation de signature de la convention. Autorisation de signature de la convention année 2025-2026.

APPROUVÉE

Délib. N° 2026_43 DIRECTION GENERALE - Signature de l'avenant prestation de service obligatoire pour la convention d'objectif et de financement « Chargé(e) de coopération » - 2026-2027, entre le C.C.A.S et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

Délibération autorisant la signature de l'avenant : la convention d'objectif et de financement « Chargé(e) de coopération » est modifiée, afin de réviser les modalités de versement de la subvention. Le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la disponibilité des crédits et de la production des justificatifs spécifiés dans la convention. Les autres dispositions de la convention en cours restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2026 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la convention en cours. Autorisation de signature de l'avenant.

APPROUVÉE

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H45.

PROCHAINE Commission permanente le mercredi 11/03/2026 - à 11 H00.